

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

AMENDEMENT

N ° AS251

présenté par

Mme Gallerneau, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, Mme Elimas, rapporteure M. Hammouche et
M. Isaac-Sibille

ARTICLE 28

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.